

ART'MAJIK

AUTORISATION DE SORTIE DES MINEURS

Afin de garantir la sécurité des participants mineurs, nous avons besoin de connaître précisément les conditions dans lesquelles votre enfant est autorisé à quitter son activité.

Ce document doit être complété et signé par le représentant légal du mineur.

1. IDENTITÉ DU MINEUR

Nom :

Activité(s) suivie(s) :

Prénom :

Groupe / Cours :

Date de naissance : / /

2. RESPONSABLE LÉGAL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

3. AUTORISATION DE SORTIE

Merci de cocher UNE seule option.

☐

A – SORTIE AUTONOME AUTORISÉE

J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu de son activité à la fin du cours.

Je dégage ART'MAJIK de toute responsabilité dès la sortie du mineur du lieu de l'activité.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de l'inscription, sauf indication contraire de ma part écrite à l'association.

☐

B – SORTIE NON AUTORISÉE

Mon enfant ne peut pas quitter seul le lieu de son activité. Il devra obligatoirement être récupéré par un adulte autorisé (parent ou personne désignée ci-dessous).

En mon absence, mon enfant ne pourra pas quitter le lieu de l'activité.

Personnes autorisées à récupérer mon enfant (en plus du responsable légal si différent)

NOM ET PRÉNOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TÉLÉPHONE
1.		
2.		
3.		

Pièce d'identité pouvant être demandée.

4. ENGAGEMENT DU RESPONSABLE LÉGAL

Je m'engage à venir chercher mon enfant à l'heure exacte de la fin du cours.

En cas de retard répété, ART'MAJIK se réserve le droit d'appliquer les mesures qu'elle jugera nécessaires.

5. VALIDATION

Fait à :

Le : / /

Nom et prénom du représentant légal :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Document à remettre à ART'MAJIK dès le premier cours.

En l'absence d'autorisation écrite permettant une sortie autonome, un participant mineur ne sera pas autorisé à quitter seul le lieu de l'activité.